

# LA CHARTE DU CLUB

## Règlement intérieur et autorisations

### Article 1 – L'engagement associatif au Volley Club Chenôve

Tout **adhérent majeur** du Volley Club Chenove **s'engage à participer** à la vie du club et à son développement en mettant à disposition du club et de tous les adhérents une partie de son temps, de ses connaissances et/ou de ses compétences. Cela, en participant **au moins une fois par an** à un évènement ou une manifestation organisée par le club, en tant que bénévole, ou en proposant la mise en place d'actions en faveur du club.



Cocher le ou les évènements sur lesquels vous vous engagez à aider en tant que bénévole au moins une fois dans la saison (diverses missions possibles pour chaque évènement) :

- Encadrement de l'École de Volley (samedi matin)
- Accompagnement équipes jeunes à l'extérieur (selon calendrier)
- Arbitrages en dép, régional M18 et senior, prénational (selon calendrier)
- Suivi de l'agenda du club avec mises à jour (matches, évènements)
- Prise de photos et vidéos sur les catégories (photos officielles et matches)
- Tenue de la buvette lors des matches de N3 au Chapitre (dimanche)
- Préparation de crêpes et gâteaux (tout au long de l'année)
- Recherche de lots et partenaires (tout au long de l'année)
- Tournois internes (vendredi soir veille des vacances)
- Soirée raclette (décembre)
- Matinée de Noël (samedi avant Noël)
- Tournoi loisirs (automne)
- Tournoi Carnavolley (février-mars)
- Matinée de Pâques (samedi avant Pâques)
- Tournoi Chen'œuf Cup (lundi de Pâques)
- Loto (jeudi de l'Ascension)
- Distribution des flyers pour le loto en amont (avril, mai)
- Tombola (quand vous voulez !)
- Tournoi d'été (1<sup>er</sup> week-end de juillet)
- Autres idées ? ☺

Tout **adhérent mineur** du Volley Club Chenove des catégories M15/M18 peut participer au **Comité Jeunes** et de ce fait initier son engagement associatif par des actions organisées par les jeunes avec l'aide de dirigeants adultes.



- Oui, je suis intéressé à participer au Comité Jeunes du VCC
- Non, je ne suis pas intéressé à participer au Comité Jeunes du VCC

## **Article 2 – La déontologie du « fair-play » au Volley Club Chenôve**

- Accueillir et traiter toutes les personnes de manière égale, sans distinction sociale, ethnique ou religieuse.
- Respecter l'intégrité physique et l'intégrité morale des sportifs : chacun progresse à son rythme suivant ses possibilités.
- Respecter les règles du sport, le code moral et les lieux mis à notre disposition.
- S'opposer à la violence.
- Favoriser le partage des responsabilités.
- Sensibiliser aux méfaits du dopage, surveiller, réagir en cas de consommation.

## **Article 3 – Attitude à l'entraînement et en compétition**

- La participation aux entraînements, matchs amicaux, matchs de championnats ou tournois, n'est autorisée qu'aux adhérents à jour de leur cotisation et de leur licence. De ce fait, les entraîneurs ne peuvent accepter sur le terrain un joueur tant que son dossier d'inscription n'a pas été complété.
- Si un licencié invite un non licencié à un entraînement ou sur les installations du club, il se doit de demander l'autorisation au préalable à son entraîneur ou un membre du Bureau.
- L'entraînement a pour objectif la préparation des matchs en compétition. Les joueurs s'engagent alors à respecter les décisions de l'entraîneur lors des entraînements et des compétitions.
- Chaque joueur doit être ponctuel et prévenir son entraîneur et/ou responsable d'équipe en cas d'absence.
- Pour tous forfaits avec pénalité financière, il sera demandé à l'équipe de régler ce litige. Pour tout carton jaune ou rouge, il sera demandé au joueur de régler cette amende.
- Les entraînements non effectués ne donneront pas lieu ni à récupération ni à un quelconque remboursement.
- En compétition, le joueur représente son club et la ville de Chenôve, par conséquent, il se doit de bien se comporter tant sur le terrain que sur le trajet.
- Il doit en outre respecter les décisions des arbitres et respecter ses adversaires.
- Dans le cas contraire, le joueur sera averti voire exclu.

## **Article 4 – Utilisation du matériel et des locaux**

- La présence de l'entraîneur désigné (ou éventuellement son remplaçant) est obligatoire pour pénétrer dans les salles et lieux d'entraînement.
- Le matériel est précieux : chacun doit se tenir responsable de son rangement et de son entretien.
- Il en va de même avec les différents lieux utilisés : les salles de sports de Chenôve, des clubs receveurs ou tout autre lieu (terrain de Beach) doivent rester propres et en état d'accueillir les autres clubs.
- Les clés et les codes des salles seront confiés aux entraîneurs ou aux membres du Comité directeur qui en auront la totale responsabilité pendant la saison.
- Tous matériels empruntés au club (ballons, terrains...) doivent être accordés par un membre du Bureau.



- Chaque joueur quittant le club et ayant un maillot mis à disposition par celui-ci devra le rendre avant son départ. Si ce n'est pas le cas, le club encaissera la caution donnée en début d'année le cas échéant, ou facturera le montant correspondant, ne validant une éventuelle demande de mutation que si le maillot aura été rendu ou la facture payée.

### **Article 5 – Modalités d'adhésion**

Si vous partagez nos valeurs et ce règlement, devenez adhérent du VCC !

#### **Pièces à fournir :**

- Formulaire de demande de licence dûment complété.
- Un document d'identité pour les nouveaux licenciés ou pour une mutation.
- Une photo.
- Cocher la case du formulaire relative au QS Sport : si toutes les réponses sont négatives, nul besoin de certificat médical. Autrement, il faut fournir un certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique du volley de moins de 6 mois.
- Cette Charte du Club signée dans toutes ses parties.

**Il est désormais possible et vivement conseillé de soumettre son adhésion via la plateforme <https://my.ffvolley.org>**

#### **Montant annuel de la cotisation :**

Il est fixé par le Comité directeur et approuvé par l'Assemblée générale. Il comprend le coût de l'adhésion, l'assurance de base et les parts des instances (FFVolley, Ligue régionale et Comité départemental).  
Les frais engendrés par la mutation d'un licencié d'un autre club vers le Volley Club Chenôve sont à la charge de l'adhérent. Le club prend néanmoins à sa charge les éventuels frais de formation demandés par le club de provenance.

#### **Conditions de paiement :**

Un délai de paiement est accordé aux adhérents. Ils auront jusqu'à 3 semaines après le début du 1er entraînement pour s'acquitter de la cotisation.  
Les adhésions en cours de saison sont possibles. Néanmoins, le délai de paiement est ramené à 1 semaine suivant le premier entraînement.  
Sont acceptés comme moyens de paiement : CB, virement, chèques, Chèques Vacances, Coupons Sport, numéraire. Paiement en 3 fois possible par chèque.

**Toute personne prenant une licence au sein du Volley Club Chenôve accepte obligatoirement toutes les clauses du présent règlement.**

Fait à ..... , le .....

Signature de l'adhérent majeur  
ou de son représentant légal

## Autorisation à l'utilisation de l'image individuelle

Je soussigné, Madame, Monsieur.....



- autorise par la présente le Volley Club Chenôve à utiliser mon nom, mon image, et tout élément de ma personnalité (voix, silhouette, etc.) pour des opérations techniques, commerciales et promotionnelles du club.  
 n'autorise pas l'utilisation de mon image.

Fait à ....., le..... Signature

Je soussigné, Madame, Monsieur.....  
représentant légal de.....



- autorise par la présente le Volley Club Chenôve à utiliser son nom, son image, et tout élément de sa personnalité (voix, silhouette, etc.) pour des opérations techniques, commerciales et promotionnelles du club.  
 n'autorise pas l'utilisation de son image.

Fait à ....., le..... Signature

---

## Autorisation parentale

Je soussigné(e) ..... représentant légal de  
....., l'autorise à participer aux  
activités du clubs et à être véhiculé par un tiers dans le cadre de ces activités.  
En cas d'accident, de maladie, j'autorise le responsable du club ou son représentant à  
faire appel à un médecin et à prendre toutes les mesures d'urgence jugées nécessaires  
par le corps médical.



Fait à ....., le..... Signature

---

## Questionnaire du club

NOM et Prénom :

Courriel :

Je suis intéressé pour :

- entraîner (et être formé à ça si besoin) : Oui  Non
- être 1er/2ème arbitre (et être formé à ça si besoin) : Oui  Non
- la table de marque (et être formé à ça si besoin) : Oui  Non
- faire une remise à niveau règles d'arbitrage (arbitre, joueur) : Oui  Non
- faire partie du Comité directeur : Oui  Non
- faire partie d'une commission du club : Oui  Non

**Merci ! ☺**